Ordonnance Souveraine n° 7.774 du 8 novembre 2019 portant changement de dénomination du Conseil Économique et Social

Type Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 8 novembre 2019

Publication <u>Journal de Monaco du 29 novembre 2019^[1 p.3]</u>

Thématique Assemblées et corps constitués

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2019/11-08-7.774@2019.11.30



Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.136 du 22 décembre 1945 créant un Conseil Économique et Social, modifiée ; Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.233 du 27 mai 1946 fixant les attributions du Conseil Économique et Social, modifiée ;

Article 1er

La dénomination du « Conseil Économique et Social » devient « Conseil Économique, Social et Environnemental »à compter de la publication de la présente ordonnance.

Article 2

Dans les textes en vigueur, l'intitulé « Conseil Économique, Social et Environnemental » est substitué à celui « Conseil Économique et Social »

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

- 1. Journal de Monaco du 29 novembre 2019
 - ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8462